

## Réunion du 29 mars 2012

*L'an deux mil douze, le vingt neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire*

**Date de convocation** : 17 mars 2012

**Présents** : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE et LABBE. Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, SOURIOUX, LAMARTINE, TOURRET, DUBOIS et MERITET.

**Absent** : Monsieur DETOURBET

Mme TOURRET a été élue secrétaire de séance

-----

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation des comptes de gestion 2011 du budget général et des budgets annexes**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 du budget général et des budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dits comptes sont exacts.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 : budget général, budget annexe du restaurant et budget annexe assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011, par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation des comptes administratifs 2011 du budget général et des budgets annexes**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marcelle TOURRET, élue présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement dressés par Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives dudit exercice du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement :

1. Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des comptes administratifs du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement ;

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels que définis dans les comptes administratifs du budget général, du budget annexe du restaurant et du budget annexe d'assainissement.

### **Vote du taux des 4 taxes des contributions directes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le taux des 4 taxes des contributions directes de la façon suivante :

taxe d'habitation	23.95 %
foncier bâti	21.52 %
foncier non bâti	50.12 %
CFE	25.67 %

### **Redevance d'assainissement 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'assainissement à 0.78 Euros H.T. le m3 d'eau rejetée.

### **Affectation des résultats 2011**

#### *Budget annexe restaurant*

Excédent de fonctionnement : 7 709.80 €

Déficit d'investissement : 7 049,56 €

Soit une affectation à la section d'investissement de 7 049.56 € et un résultat reporté en section de fonctionnement de 660,24 €.

#### *Budget annexe restaurant*

Excédent de fonctionnement : 16 676,79 €

Déficit d'investissement : 13 619,65 € et un déficit des restes à réaliser de 3 000 €

Soit une affectation à la section d'investissement de 16 619,65 € et un résultat reporté en section de fonctionnement de 57,14 €

#### *Budget général*

Excédent de fonctionnement : 177 173,14 €

Déficit d'investissement : 24 694,80 € et un déficit des restes à réaliser de 28 838,00

Soit une affectation à la section d'investissement de 53 532,80 € et un résultat reporté en section de fonctionnement de 123 640,34 €

### **Vote des budgets primitifs**

#### *Budget annexe restaurant*

Section d'investissement 14 142 €

Section de fonctionnement : 14 280 €

#### *Budget annexe assainissement*

Section d'investissement 169 738 €

Section de fonctionnement : 56 148 €

### *Budget général*

Section d'investissement 680 019 €

Section de fonctionnement : 426 951 €

### **Prix de vente des cartes de pêche**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des cartes de pêche à l'étang du Hazard de la façon suivante :

1 ligne : 4,70 €

2 lignes : 7,20 €

Carte à l'année valable pour 3 lignes : 75 € pour les habitants de la commune  
100 € pour les autres

Monsieur Cloux sera chargé du contrôle du paiement des droits de pêche. En contrepartie, il aura le droit de pêcher gratuitement toute l'année. L'ouverture a lieu lundi 9 avril à 8 heures.

### **Eclairage public rue des Chenevières**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire réaliser au SDE 03 les travaux d'éclairage public de la rue des Chenevières

Le montant du devis s'élève à 7 750 €. Le SDE 03 prend 1 938 € à sa charge, soit 5 812 € à la charge de la commune. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui pourra être modifié après la réalisation, si nécessaire d'une étude de détails qui permettra au SDE 03 d'adresser un plan de financement définitif.

Le Conseil Municipal financera ces travaux en 2013, sans étalement.

### **Demande de subvention auprès du Conseil Général : fonds 1**

Le conseil municipal vient de voter le budget primitif et a décidé d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'Allier de l'année 2012, d'un montant de 6 093 €, aux programmes d'investissements suivants :

- acquisition d'un véhicule pour les services techniques : 7 023,03 € TTC soit 5 872.10 € HT
- armoires pour la bibliothèque municipales : 1 435,20 € TTC soit 1 200 € HT
- guirlandes de Noël : 2 014,48 € TTC soit 1 684,35 € HT
- création d'une porte au centre socio-culturel : 1 647 € TTC soit 1 377.09 € HT
- aménagement terrain pour mini-stade : 4 425,20 € TTC soit 3 700 € HT

Le montant total des travaux s'élèvent à 13 833,54 € € HT

Dotation fonds 1 : 6 093 € soit un taux de 44 %

Autofinancement : 7 740,54 €

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

## **Réalisation d'un prêt de 90 000 € auprès du Crédit Agricole**

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux d'assainissement de la rue de la Poste, il est nécessaire de contracter un prêt.

Au vu des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de **90 000 euros (quatre vingt dix mille Euros)**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées et après avoir délibéré,

DECIDE

### **Article 1 : caractéristiques du produit**

Pour financer les travaux d'assainissement de la rue de Poste, le Conseil Municipal contracte, auprès du Crédit Agricole Centre France, un emprunt d'un montant maximum de 90 000 Euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 90 000 Euros
- Type d'amortissement : Constant
- Taux d'intérêt : 4,85 %
- Durée totale : 20 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Frais de dossier : 100 Euros

### **Article 2 :**

Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## **Questions diverses**

Quelques petits travaux seront à réaliser au restaurant. Il ne s'agit que de petits travaux d'entretien courant. Monsieur Barret donnera une évaluation de ces dépenses à la prochaine réunion.

Le devis de changement des bornes d'éclairage public du parking du HLM de la Romerie a été adressé à la Mairie. Ces bornes sont situées sur le domaine privée et ce devis est donc destiné à Allier Habitat, propriétaire des lieux. Une rencontre sera organisée à cet effet avec les responsables d'Allier Habitat et le SDE 03.

Les travaux de préparation du plateau sportif pour la mise en place d'un mini-stade seront réalisés avant le 15 juin et la communauté de communes procèdera aux installations des aménagements sportifs en septembre.

Le tour de garde du bureau de vote pour les élections présidentielles est établi.

L'enquête publique pour la construction de la nouvelle maison de retraite aura lieu du jeudi 26 avril au samedi 26 mai.

C'est un groupe du Paraguay qui sera reçu le vendredi 20 juillet prochain dans le cadre du festival de folklore de Gannat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.